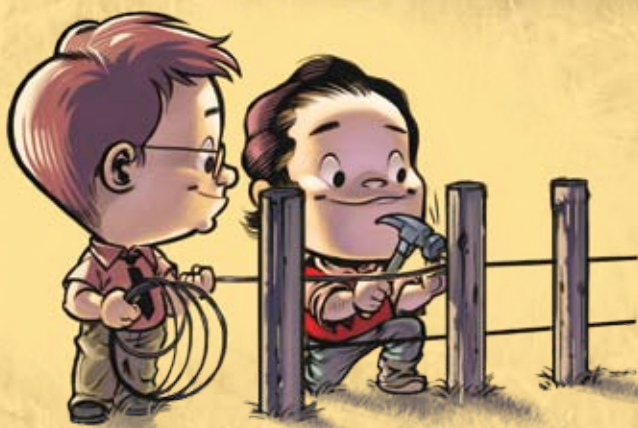


La réalité du citoyen...

- Je respecte le droit de propriété des agriculteurs, les équipements et les cultures. Je ne peux donc pas pratiquer la chasse, la pêche ou circuler avec un véhicule hors route sur leurs terres sans leur autorisation.



- Le milieu agricole est un domaine dynamique qui est porté à se modifier dans les années futures. Je sais que j'aurai peut-être à vivre avec certains changements.
- Je peux participer aux activités agricoles de mon milieu. Ce faisant, je crée des liens avec mon voisinage et j'entretiens cet esprit communautaire propre aux campagnes québécoises.

- Je suis conscient que les travaux agricoles génèrent parfois des odeurs, des poussières et des bruits.
- J'informe mon voisin agriculteur des événements particuliers chez moi (mariage, 50^e anniversaire et autres rassemblements majeurs) afin qu'il puisse minimiser les inconvénients.



La cordialité et le respect mutuel...

- En faisant connaissance, je découvre le métier, les intérêts et la personnalité de mon voisin. Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.
- Je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde. Un bon voisinage est indispensable pour apprécier pleinement le cadre de vie de la campagne.

Le milieu municipal...

- Votre municipalité assume plusieurs responsabilités qui contribuent à la qualité de votre milieu de vie.
- Le principe de cohabitation en milieu rural est au centre des préoccupations municipales.
- Une situation soulève un questionnement ou une problématique, il est essentiel d'en discuter. De plus, si le différend persiste, téléphonez à votre municipalité.
- Votre municipalité est disponible pour vous, elle vous assistera dans vos démarches. N'hésitez pas à la contacter.